

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06-7****MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-06 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'APPORTER DES AJUSTEMENTS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT DE LOCALISATION, AU PLAN IMAGE, À L'ABATTAGE D'ARBRES DANS LES LIMITES D'UNE RUE PROJETÉE APPARAISSANT À UN PLAN IMAGE ET AUX PÉNALITÉS****Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement numéro 2021-06-7 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2021-06 et ses amendements afin d'apporter des ajustements aux dispositions relatives au certificat de localisation, au plan image, à l'abattage d'arbres dans les limites d'une rue projetée apparaissant à un plan image et aux pénalités

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **11 août 2026 à compter de 18h15** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce projet de règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Ce projet de règlement vise à procéder à l'ajout et la modification de diverses dispositions au Règlement sur les permis et certificats numéro 2021-06 et ses amendements afin qu'un plan projet de lotissement soit approuvé suivant l'approbation d'un plan image (3 lots et plus), que les dispositions applicables à l'abattage d'arbres dans les limites d'une rue projetée apparaissant à un plan image soient adaptées en conséquence et que les dispositions pénales particulières applicables à l'abattage d'arbres soient retirées conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
4. Ce projet de règlement contient des dispositions qui concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon.
5. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. La copie du projet de Règlement numéro 2021-06-7 peut être consultée au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ce projet de règlement est également disponible sur le site internet de la Municipalité au :

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil/2026/projet-de-reglement-no2021-06-7-modifiant-le-reglement-sur-les-permis-et-certificats-no2021-06.pdf>

Donné à Rawdon, ce 22 juillet 2026

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe